

**Département des Ressources Humaines
Service Développement RH**

SDevRH/JYB/RM/LF N° 2025 – 184

DECISION

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

Vu le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 20 février 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours internes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

ANNULE ET REMPLACE - SDevRH/JYB/RM/LF N° 2025 – 138

DECIDE

Article unique - Le jury du concours interne pour le recrutement dans le corps des AI n°5 BAP A-B-C-D non affecté est composé comme suit :

Présidente : Mme Claire BENETOLLO
IR - Inserm

Experts : M. Vincent ABRAMOWSKI
IR - Inserm

M. Sébastien FLEURIER
IR - Inserm

M. Pascal NICOLE
IR - Inserm

Mme Cathia SOULIE
IR - Inserm

M. Kilian TRILLET
IECN - Inserm

**Membre des instances
d'évaluation** : M Adrien LALOT
IECN - Inserm

Fait à Paris, le 19 mai 2025

Pour le Président-Directeur Général,